

| PERIODES - ANNEE 2024-2025 | DEPOSER LE BULLETIN EN MAIRIE <u>AVANT LE :</u> |
|---|--|
| LES MERCREDIS (semaines scolaires) | Les inscriptions et annulations pour le centre de loisirs des mercredis peuvent s'effectuer jusqu'à la veille du besoin avant 10h Les annulations doivent se faire au plus tard le vendredi de la semaine précédente avant 10h00 |
| PERISCOLAIRES (accueils du matin et du soir) | Les inscriptions et annulations pour les accueils periscolaires peuvent s'effectuer jusqu'au vendredi de la semaine précédente avant 10h |
| RESTAURATION SCOLAIRE | Les inscriptions et annulations pour La restauration scolaire peuvent s'effectuer jusqu'à la veille du besoin avant 10h |
| VACANCES DE LA TOUSSAINT (du 21/10 au 31/10) | Samedi 28 septembre 2024. Attention pas d'annulation possible après cette date |
| VACANCES DE NOEL (du 23/12 au 03/01) | Samedi 30 novembre 2024 Attention pas d'annulation possible après cette date |
| VACANCES D'HIVER (du 17/02 au 28/02) | Samedi 25 Janvier 2025. Attention pas d'annulation possible après cette date |
| VACANCES DE PRINTEMPS (du 14/04 au 25/04) | Samedi 22 mars 2025. Attention pas d'annulation possible après cette date |
| VENDREDI 30 MAI 2025 (Pont de l'Ascension) | Samedi 17 mai 2025. Attention pas d'annulation possible après cette date |
| VACANCES JUILLET (du 07/07 au 01/08) | Samedi 07 juin 2025. annulation possible jusqu'au samedi 21 juin 2025 |
| VACANCES AOUT (du 04/08 au 29/08) | |

Cliquez ensuite sur onglet "Enfance Jeunesse " puis Services périscolaires, choisissez :



→ BULLETIN DE RESERVATION (Période scolaire)

ou



→ BULLETIN DE RESERVATION (Vacances scolaires)



INSCRIPTION : afin de garantir les meilleures conditions d'encadrement et pour répondre aux Normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les Services Périscolaires sont accessibles uniquement sur réservation.